



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 13 mars 2025**

Délibération n° DEL_2025_0013

Date de la Convocation :
vendredi 07 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize mars à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
20/03/2025

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Maryline BRUN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :

Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX à Madame Ginette VINCENT, Monsieur François CHATAING à Madame Brigitte BENAT, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Monsieur Roland LONJON

Absent(e) :

Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Secrétaire de séance : Brigitte BENAT

La séance a été levée à : 21h44

Rédacteur : Christine PRUNET Animations culturelles

Objet :	Rocher Corneille : modification des tarifs
----------------	--

Rapporteur : Catherine CHALAYE

Le Rocher Corneille qui surplombe la Ville avec la Statue Notre Dame de France est le monument emblématique le plus visité du Département avec 115 000 entrées en 2024.

Sa tarification n'a pas évolué depuis 2015. En outre, le Pass'Card en Velay (dispositif de billet jumelé) dans lequel le Rocher Corneille est partenaire connaît une évolution tarifaire en 2025 qui nécessite d'adapter proportionnellement le prix du billet d'entrée individuel de site pour garder un mécanisme tarifaire cohérent.

Pour rappel, les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 sont les suivants :

Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2015	Critères d'attribution
4,00 euros	- Tarif individuel adulte
2,00 euros	- Tarif individuel de 6 à 18 ans inclus - Étudiants* - Demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA* - Ecclésiastiques* - Guides interprètes régionaux ou nationaux*
2,50 euros	- Tarif groupe adultes (10 personnes minimum) - Porteurs du Chéquier Bienvenue pour les adultes
1,50 euros	- Tarif groupe de 6 à 18 ans inclus* - Tarif groupe étudiants*
Gratuité	- Enfants de moins de 6 ans en individuel ou en groupe* - Pèlerins en groupe accrédités* - Guides conférenciers agréés par le Ministère de la Culture* - Titulaires de la carte presse* - Enseignants accompagnant un groupe scolaire* - Accompagnateurs de groupe (1 pour 10) - Titulaires de la carte COTOREP (personnes handicapées) et accompagnateur* - Titulaires du chéquier Pass'Jeunes* : 1 entrée - Titulaires du chéquier Pass nouvel arrivant* : 1 entrée - Titulaires d'une carte adulte habitant du Puy-en-Velay, accompagnant des touristes pour qui l'entrée reste payante

* Un justificatif en cours de validité de moins de 6 mois pourra être demandé.

Il vous est proposé la grille tarifaire suivante applicable à compter du 31 mars 2025 :

Tarifs à compter du 31 mars 2025	Critères d'attribution
4,50 €	- Tarif individuel adulte
2,00 €	- Tarif individuel enfant de 6 à 12 ans inclus - Guides interprètes régionaux ou nationaux* - Demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux
1,50 €	- Tarif groupe enfants de 6 à 12 ans inclus (10 personnes minimum) - Tarif groupe étudiants (10 personnes minimum)
2,50 €	- Enfants +12 ans - Étudiants
3,50 €	- Tarif groupe adultes (+10 personnes) - Tarif individuel adulte journées du Patrimoine
Gratuité	- Enfants de moins de 6 ans en individuel ou en groupe* - Pèlerins en groupe accrédités* - Guides conférenciers agréés par le Ministère de la Culture* - Titulaires de la carte presse* - Enseignants accompagnant un groupe scolaire* - Accompagnateurs de groupe (1 pour 10) - Titulaires du chéquier Pass'Jeunes* et Nouvel Arrivant* : 1 entrée - Titulaires d'un justificatif domicile pour année en cours habitant du Puy-en-Velay, accompagnant des touristes pour qui l'entrée reste

	payante - Écoles et Accueils de loisirs de la Commune du Puy-en-Velay
--	--

* Un justificatif en cours de validité de moins de 6 mois pourra être demandé pour l'ensemble des tarifs réduits.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 03/03/2025

A reçu un avis favorable en Commission Animations Culturelles - Vie associative du 26/02/2025

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la grille tarifaire applicable à compter du lundi 31 mars 2025, ci après :

Tarifs à compter du 31 mars 2025	Critères d'attribution
4,50 €	- Tarif individuel adulte
2,00 €	- Tarif individuel enfant de 6 à 12 ans inclus - Guides interprètes régionaux ou nationaux* - Demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux
1,50 €	- Tarif groupe enfants de 6 à 12 ans inclus (10 personnes minimum) - Tarif groupe étudiants (10 personnes minimum)
2,50 €	- Enfants +12 ans - Étudiants
3,50 €	- Tarif groupe adultes (+10 personnes) - Tarif individuel adulte journées du Patrimoine
Gratuité	- Enfants de moins de 6 ans en individuel ou en groupe* - Pèlerins en groupe accrédités* - Guides conférenciers agréés par le Ministère de la Culture* - Titulaires de la carte presse* - Enseignants accompagnant un groupe scolaire* - Accompagnateurs de groupe (1 pour 10) - Titulaires du chéquier Pass'Jeunes* et Nouvel Arrivant* : 1 entrée - Titulaires d'un justificatif domicile pour année en cours habitant du Puy-en-Velay, accompagnant des touristes pour qui l'entrée reste payante - Écoles et Accueils de loisirs de la Commune du Puy-en-Velay

* Un justificatif en cours de validité de moins de 6 mois pourra être demandé pour l'ensemble des tarifs réduits.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 13 mars 2025,
Le Secrétaire de séance,
BENAT Brigitte,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 13 mars
2025